



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olieveldestraat 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 • BIC : GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél. : +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

· Nos coordonnées

Rapport n° : GEM/35/15066387/00/FR

Réf.contrat : 1173849/8000

· Vos coordonnées

Réf.: /

ACP résidence Lilas C/o Immo Topaze

Rue des Perdrix 1
B-5000 Beez(Namur)
Belgique

TABLE DES MATIERES

- Générateur de chaleur	CLT/15066387/000/00
- Generateur - Chaudiere de droite	WRK/15066387/000/00
- Generateur - Chaudiere de gauche	WRK/15066387/001/00
- Generateur - Chaudiere de gauche	WRK/15066387/002/00
- Generateur - Chaudiere de droite	WRK/15066387/003/00

Personne à contacter: GEOFFREY DEPREZ, Pression

• Nos coordonnées

Votre numéro de client: 0100085270

Numéro de contrat: 1173849/8000

Numéro de rapport: GEM/35/15066387/00/FR/000

• Vos coordonnées

Réf:

ACP résidence Lilas
C/o Immo Topaze
Rue des Perdrix, 1
5000 Beez(Namur)
Belgique

• Données d'intervention

Lieu: Résidence Lilas
Quai de l'Ecluse, 5-6

5000 Namur

Date: 25/09/2025

Effectuée par: BEUKER THIBAUT

ATTESTATION DE CONTRÔLE D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR CONTRÔLE PÉRIODIQUE

BASE DE L'EXAMEN

Arrêté du gouvernement wallon du 29 janvier 2009 et ses modifications des 18 juin 2009, 28 avril 2011 et mai 2014

TECHNICIEN

Nom : BEUKER

Prénom : THIBAUT

Technicien agréé : GII

N° d'agrément : TGII 3170

Personne responsable de la réalisation du contrôle

Propriétaire.

Nom et prénom : ACP Résidence Lilas

Rue & n° : Avenue de la Plante, 31

Code postal & localité : 5000 Namiur

Tél : Fax :

Courriel :

CONCLUSION

L'installation de chauffage central est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009.

ATTENTION :

- Consulter, en dernière page, la rubrique « REMARQUES » et si l'installation de chauffage central n'est pas conforme, en supplément, consulter la rubrique « NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE ».
- Consulter en page 2 les dates de prochaines interventions.

PROCHAINES INTERVENTIONS

Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 25/09/2026 et le 24/03/2027.

Remarque : il est conseillé par le constructeur de faire réaliser l'entretien de la chaudière tous les ans.



Ir F. Dewint
Directeur Général

Date d'émission : 30/09/2025

Nombre de pages : 4

Annexe(s) : 0

Distribution : or. 1

cc. 0

COMBUSTIBLES

GAZEUX Gaz nat.G20

LOCALISATION DU GÉNÉRATEUR

Rue & n° : Quai de l'Ecluse, 5-6
Code postal & localité : 5000 Namur

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

Nombre de générateurs dans le local de chauffe : 2
Identification du générateur (si plusieurs) : Chaudière droite 2
Raccordement type : B 23
Générateur à condensation : OUI
Marque : VIESMANN
Type : Vitocrossal 300 CT3B-248 N° de série :
Année de construction : 2014
Puissance nominale utile : 225 kW

BRÛLEUR

1 allure
Type : Unit : Premix
Marque : VIESMANN
Type : VM III - 5
Année de construction : 2014
N° de série : 7501383400058

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur

Eau

Production chaleur

Chauffage + ECS

VÉRIFICATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DU GÉNÉRATEUR

Raccordement brûleur-chaudière (sauf si générateur type unit) pas d'application.
Adéquation chaudière-brûleur (dont notamment la puissance réglée du brûleur) pas d'application.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT

Puissance maximale estimée : (A) = kW

Puissance réglée du brûleur du générateur réceptionné : kW

Somme des puissances réglées des brûleurs présents dans le local de chauffe : (B) = kW

Puissance réglée (B) est inférieure ou égale à la puissance maximale estimée (A) ?

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE – AMENÉE D'AIR COMBURANT – EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

Avant le 29/05/2009 (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles elle a été soumise par la suite)

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI

Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI

Générateur raccordé sur un conduit : Individuel

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI

(Si conduit collectif – en ce inclus l'absence de combinaison interdite de générateurs)

ORIFICES DE MESURE

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ? NON

Les orifices de mesures sont : Présents et conformes.

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT

En cas de combustibles gazeux

Code catégorie du générateur : GUP A Température d'eau : 72 °C		T° gaz combustion	Teneur en CO₂	Teneur en O₂	Teneur en CO	Rendement combustion
		MAXIMALE (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales		180	-	-	110	90
Valeur s mesurées	Allure 1 (Pmin)	/	/	/	/	/
	Allure 2 (25% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 3 (50% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 4 (75% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 5 (Pmax si modulant)	49.8	9.12	4.9	27	98.6
Comparaison entre performances minimales et valeurs mesurées		OK	NA	NA	OK	OK
Résultat global : OK						

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Néant

REMARQUES

Veuillez prévoir la feuilles de route

Attestation de contrôle établie par : BEUKER THIBAUT	Attestation reçue par : FLAMAND ETIENNE en qualité de : Concierge
(signature du technicien) *	(signature de cette personne) *

* Les signatures originales du technicien et du client se trouvent sur le manuscrit du rapport archivé dans les bureaux de Vinçotte et est à disposition sur demande.

ATTENTION : En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur; soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absents par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.
SOS odeurs de gaz : 0800 87 087 – Secours d'urgence : 100 ou 112.

Personne à contacter: GEOFFREY DEPPREZ, Pression

• Nos coordonnées

Votre numéro de client: 0100085270

Numéro de contrat: 1173849/8000

Numéro de rapport: GEM/35/15066387/00/FR/001

• Vos coordonnées

Réf:

ACP résidence Lilas
C/o Immo Topaze
Rue des Perdrix, 1
5000 Beez(Namur)
Belgique

• Données d'intervention

Lieu: Résidence Lilas
Quai de l'Ecluse, 5-6
5000 Namur

Date: 25/09/2025

Effectuée par: THIBAUT BEUKER

ATTESTATION DE CONTRÔLE D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR CONTRÔLE PÉRIODIQUE

BASE DE L'EXAMEN

Arrêté du gouvernement wallon du 29 janvier 2009 et ses modifications des 18 juin 2009, 28 avril 2011 et mai 2014

TECHNICIEN

Nom : BEUKER
Prénom : THIBAUT
Technicien agréé : GII
N° d'agrément : TGII 3170

Personne responsable de la réalisation du contrôle

Propriétaire.
Nom et prénom : ACP Résidence Lilas
Rue & n° : Avenue de la Plante, 31
Code postal & localité : 5000 Namiur
Tél : Fax :
Courriel :

CONCLUSION

L'installation de chauffage central est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009.

ATTENTION :

- Consulter, en dernière page, la rubrique « REMARQUES » et si l'installation de chauffage central n'est pas conforme, en supplément, consulter la rubrique « NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE ».
- Consulter en page 2 les dates de prochaines interventions.

PROCHAINES INTERVENTIONS

Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 25/09/2026 et le 24/03/2027.

Remarque : il est conseillé par le constructeur de faire réaliser l'entretien de la chaudière tous les ans.



Ir F. Dewint
Directeur Général

Date d'émission : 30/09/2025

Nombre de pages : 4

Annexe(s) : 0

Distribution : or. 1
cc. 0

COMBUSTIBLES

GAZEUX Gaz nat.G20

LOCALISATION DU GÉNÉRATEUR

Rue & n° : Quai de l'Ecluse, 5-6

Code postal & localité : 5000 Namur

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

Nombre de générateurs dans le local de chauffe : 2

Identification du générateur (si plusieurs) : Chaudière gauche 1

Raccordement type : B 23

Générateur à condensation : OUI

Marque : VIESMANN

Type : Vitocrossal 300 CT3B-248 N° de série :

Année de construction : 2014

Puissance nominale utile : 225 kW

BRÛLEUR

1 allure

Type : Unit : Premix

Marque : VIESMANN

Type : VM III - 5

Année de construction : 2014

N° de série : 7501383400062

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur

Eau

Production chaleur

Chauffage + ECS

VÉRIFICATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DU GÉNÉRATEUR

Raccordement brûleur-chaudière (sauf si générateur type unit) pas d'application.

Adéquation chaudière-brûleur (dont notamment la puissance réglée du brûleur) pas d'application.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT

Puissance maximale estimée : (A) = kW

Puissance réglée du brûleur du générateur réceptionné : kW

Somme des puissances réglées des brûleurs présents dans le local de chauffe : (B) = kW

Puissance réglée (B) est inférieure ou égale à la puissance maximale estimée (A) ?

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE – AMENÉE D'AIR COMBURANT – EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

Avant le 29/05/2009 (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles elle a été soumise par la suite)

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI

Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI

Générateur raccordé sur un conduit : Individuel

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI

(Si conduit collectif – en ce inclus l'absence de combinaison interdite de générateurs)

ORIFICES DE MESURE

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ? NON

Les orifices de mesures sont : Présents et conformes.

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT

En cas de combustibles gazeux

Code catégorie du générateur : GUP A Température d'eau : 65 °C		T° gaz combustion	Teneur en CO₂	Teneur en O₂	Teneur en CO	Rendement combustion
		MAXIMALE (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales		180	-	-	110	90
Valeurs mesurées	Allure 1 (Pmin)	/	/	/	/	/
	Allure 2 (25% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 3 (50% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 4 (75% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 5 (Pmax si modulant)	56.4	9.63	4.0	10	98.3
Comparaison entre performances minimales et valeurs mesurées		OK	NA	NA	OK	OK
Résultat global : OK						

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Néant

REMARQUES

Veuillez prévoir la feuilles de route

Attestation de contrôle établie par : BEUKER THIBAUT	Attestation reçue par : FLAMAND ETIENNE en qualité de : Concierge
(signature du technicien) *	(signature de cette personne) *

* Les signatures originales du technicien et du client se trouvent sur le manuscrit du rapport archivé dans les bureaux de Vinçotte et est à disposition sur demande.

ATTENTION : En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur; soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absents par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.
SOS odeurs de gaz : 0800 87 087 – Secours d'urgence : 100 ou 112.

Personne à contacter: GEOFFREY DEPPREZ , Pression

• Nos coordonnées

Votre numéro de client: 0100085270

Numéro de contrat: 1173849/8000

Numéro de rapport: GEM/35/15066387/00/FR/002

ACP résidence Lilas
C/o Immo Topaze
Rue des Perdrix, 1
5000 Beez(Namur)
Belgique

• Vos coordonnées

Réf:

• Données d'intervention

Lieu: Résidence Lilas
Quai de l'Ecluse, 5-6

5000 Namur

Date: 25/09/2025

Effectuée par: THIBAUT BEUKER

ATTESTATION DE CONTRÔLE D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR CONTRÔLE PÉRIODIQUE

BASE DE L'EXAMEN

Arrêté du gouvernement wallon du 29 janvier 2009 et ses modifications des 18 juin 2009, 28 avril 2011 et mai 2014

TECHNICIEN

Nom : BEUKER

Prénom : THIBAUT

Technicien agréé : GII

N° d'agrément : TGII 3170

Personne responsable de la réalisation du contrôle

Propriétaire.

Nom et prénom : ACP Résidence Lilas

Rue & n° : Avenue de la Plante, 31

Code postal & localité : 5000 Namiur

Tél : Fax :

Courriel :

CONCLUSION

L'installation de chauffage central est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009.

ATTENTION :

- Consulter, en dernière page, la rubrique « REMARQUES » et si l'installation de chauffage central n'est pas conforme, en supplément, consulter la rubrique « NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE ».
- Consulter en page 2 les dates de prochaines interventions.

PROCHAINES INTERVENTIONS

Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 25/09/2026 et le 24/03/2027.

Remarque : il est conseillé par le constructeur de faire réaliser l'entretien de la chaudière tous les ans.

Date d'émission : 30/09/2025

Nombre de pages : 4

Annexe(s) : 0

Distribution : or. 1
cc. 0



Ir F. Dewint
Directeur Général

COMBUSTIBLES

GAZEUX Gaz nat.G20

LOCALISATION DU GÉNÉRATEUR

Rue & n° : Quai de l'Ecluse, 5-6

Code postal & localité : 5000 Namur

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

Nombre de générateurs dans le local de chauffe : 2

Identification du générateur (si plusieurs) : Chaudière gauche 1

Raccordement type : B 23

Générateur à condensation : OUI

Marque : VIESMANN

Type : Vitocrossal 300 CT3B-248 N° de série :

Année de construction : 2014

Puissance nominale utile : 225 kW

BRÛLEUR

1 allure

Type : Unit : Premix

Marque : VIESMANN

Type : VM III - 5

Année de construction : 2014

N° de série : 7501637401049104

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur

Eau

Production chaleur

Chauffage + ECS

VÉRIFICATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DU GÉNÉRATEUR

Raccordement brûleur-chaudière (sauf si générateur type unit) pas d'application.

Adéquation chaudière-brûleur (dont notamment la puissance réglée du brûleur) pas d'application.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT

Puissance maximale estimée : (A) = kW

Puissance réglée du brûleur du générateur réceptionné : kW

Somme des puissances réglées des brûleurs présents dans le local de chauffe : (B) = kW

Puissance réglée (B) est inférieure ou égale à la puissance maximale estimée (A) ?

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE – AMENÉE D'AIR COMBURANT – EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

Avant le 29/05/2009 (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles elle a été soumise par la suite)

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI

Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI

Générateur raccordé sur un conduit : Individuel

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI

(Si conduit collectif – en ce inclus l'absence de combinaison interdite de générateurs)

ORIFICES DE MESURE

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ? NON

Les orifices de mesures sont : Présents et conformes.

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT

En cas de combustibles gazeux

Code catégorie du générateur : GUP A Température d'eau : 60 °C		T° gaz combustion	Teneur en CO₂	Teneur en O₂	Teneur en CO	Rendement combustion
		MAXIMALE (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales		180	-	-	110	90
Valeur s mesurées	Allure 1 (Pmin)	/	/	/	/	/
	Allure 2 (25% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 3 (50% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 4 (75% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 5 (Pmax si modulant)	44.8	9.58	4.1	2	98.8
Comparaison entre performances minimales et valeurs mesurées		OK	NA	NA	OK	OK
Résultat global : OK						

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Néant

REMARQUES

Veuillez prévoir la feuilles de route

Attestation de contrôle établie par : BEUKER THIBAUT	Attestation reçue par : Client en qualité de : Concierge
(signature du technicien) *	(signature de cette personne) *

* Les signatures originales du technicien et du client se trouvent sur le manuscrit du rapport archivé dans les bureaux de Vinçotte et est à disposition sur demande.

ATTENTION : En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur; soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absents par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.
SOS odeurs de gaz : 0800 87 087 – Secours d'urgence : 100 ou 112.

Personne à contacter: GEOFFREY DEPPREZ, Pression

• Nos coordonnées

Votre numéro de client: 0100085270

Numéro de contrat: 1173849/8000

Numéro de rapport: GEM/35/15066387/00/FR/003

ACP résidence Lilas
C/o Immo Topaze
Rue des Perdrix, 1
5000 Beez(Namur)
Belgique

• Vos coordonnées

Réf:

• Données d'intervention

Lieu: Résidence Lilas
Quai de l'Ecluse, 5-6

5000 Namur

Date: 25/09/2025

Effectuée par: THIBAUT BEUKER

ATTESTATION DE CONTRÔLE D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR CONTRÔLE PÉRIODIQUE

BASE DE L'EXAMEN

Arrêté du gouvernement wallon du 29 janvier 2009 et ses modifications des 18 juin 2009, 28 avril 2011 et mai 2014

TECHNICIEN

Nom : BEUKER

Prénom : THIBAUT

Technicien agréé : GII

N° d'agrément : TGII 3170

Personne responsable de la réalisation du contrôle

Propriétaire.

Nom et prénom : ACP Résidence Lilas

Rue & n° : Avenue de la Plante, 31

Code postal & localité : 5000 Namiur

Tél : Fax :

Courriel :

CONCLUSION

L'installation de chauffage central est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009.

ATTENTION :

- Consulter, en dernière page, la rubrique « REMARQUES » et si l'installation de chauffage central n'est pas conforme, en supplément, consulter la rubrique « NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE ».
- Consulter en page 2 les dates de prochaines interventions.

PROCHAINES INTERVENTIONS

Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 25/09/2026 et le 24/03/2027.

Remarque : il est conseillé par le constructeur de faire réaliser l'entretien de la chaudière tous les ans.



Ir F. Dewint
Directeur Général

Date d'émission : 30/09/2025

Nombre de pages : 4

Annexe(s) : 0

Distribution : or. 1
cc. 0

COMBUSTIBLES

GAZEUX Gaz nat.G20

LOCALISATION DU GÉNÉRATEUR

Rue & n° : Quai de l'Ecluse, 5-6

Code postal & localité : 5000 Namur

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

Nombre de générateurs dans le local de chauffe : 2

Identification du générateur (si plusieurs) : Chaudière droite 2

Raccordement type : B 23

Générateur à condensation : OUI

Marque : VIESMANN

Type : Vitocrossal 300 CT3B-248 N° de série :

Année de construction : 2014

Puissance nominale utile : 225 kW

BRÛLEUR

1 allure

Type : Unit : Premix

Marque : VIESMANN

Type : VM III - 5

Année de construction : 2014

N° de série : 7501637401049105

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur

Eau

Production chaleur

Chauffage + ECS

VÉRIFICATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DU GÉNÉRATEUR

Raccordement brûleur-chaudière (sauf si générateur type unit) pas d'application.

Adéquation chaudière-brûleur (dont notamment la puissance réglée du brûleur) pas d'application.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT

Puissance maximale estimée : (A) = kW

Puissance réglée du brûleur du générateur réceptionné : kW

Somme des puissances réglées des brûleurs présents dans le local de chauffe : (B) = kW

Puissance réglée (B) est inférieure ou égale à la puissance maximale estimée (A) ?

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE – AMENÉE D'AIR COMBURANT – EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

Avant le 29/05/2009 (→ Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles elle a été soumise par la suite)

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI

Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI

Générateur raccordé sur un conduit : Individuel

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI

(Si conduit collectif – en ce inclus l'absence de combinaison interdite de générateurs)

ORIFICES DE MESURE

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure ? NON

Les orifices de mesures sont : Présents et conformes.

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT

En cas de combustibles gazeux

Code catégorie du générateur : GUP A Température d'eau : 71 °C		T° gaz combustion	Teneur en CO₂	Teneur en O₂	Teneur en CO	Rendement combustion
		MAXIMALE (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)	MINIMAL (%)
Performances minimales		180	-	-	110	90
Valeur s mesurées	Allure 1 (Pmin)	/	/	/	/	/
	Allure 2 (25% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 3 (50% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 4 (75% si modulant)	/	/	/	/	/
	Allure 5 (Pmax si modulant)	33.3	9.46	4.3	2	99.4
Comparaison entre performances minimales et valeurs mesurées		OK	NA	NA	OK	OK
Résultat global : OK						

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

NON-CONFORMITÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Néant

REMARQUES

Veuillez prévoir la feuille de route

Attestation de contrôle établie par : BEUKER THIBAUT	Attestation reçue par : Client en qualité de : Concierge
(signature du technicien) *	(signature de cette personne) *

* Les signatures originales du technicien et du client se trouvent sur le manuscrit du rapport archivé dans les bureaux de Vinçotte et est à disposition sur demande.

ATTENTION : En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur; soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absents par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.
SOS odeurs de gaz : 0800 87 087 – Secours d'urgence : 100 ou 112.